



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Juillet 2008

Date de la convocation 1 ^{er} Juillet 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Brignac
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, Mme BENEZETH Ingrid, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. RUIZ Salvador, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, OCTON : M. COSTE Bernard, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. QUEROL Jean François, M. BAUDOT Bernard, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean Jacques, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, Mme DO Monique, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ALBERT Laurent,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean Noël M. BAISSSE Robert à M. BRUN Olivier M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre</p>		

Objet : Convention avec L'Agence Départementale de l'Hérault pour l'Information sur le Logement(ADIL) pour l'année 2008

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Hérault (A.D.I.L.), Association Loi 1901 conventionnée par le Ministère en charge du Logement et agréée par l'Association Nationale d'Information sur le Logement (A.N.I.L.), a pour mission d'informer gratuitement, et de façon neutre, le public (propriétaire, locataire, copropriétaire...) sur les questions de logement et d'habitat.

Elle a également pour mission de faire remonter l'information auprès de ses adhérents.

Pour répondre à ces objectifs, l'ADIL met en œuvre des actions au profit de l'ensemble de ses partenaires, sur lesquelles elle s'engage dans le cadre de la présente convention.

- Mise à disposition de dépliants et d'affiches destinés à informer la population sur le rôle de l'A.D.I.L.,
- Transmission des notes d'informations juridiques, bulletins d'information explicitant un aspect de la réglementation du logement, ainsi que, chaque trimestre, la revue « Habitat Actualité ».
- Etablissement, chaque année, d'un bilan chiffré de la demande exprimée lors des permanences, ainsi que de l'ensemble des sollicitations recensées par l'A.D.I.L. provenant d'usagers.
- Mise en place de deux demi - journées de permanences d'information et de conseil sur le territoire adhérent.
- L'information et la formation des élus, personnels communaux, sur des thèmes relatifs au logement, tels que le financement du logement, la fiscalité de l'immobilier, les aides au logement, etc....

Plus généralement, l'A.D.I.L. s'engage à apporter une réponse, dans la mesure de ses compétences, à toutes les questions sur le logement et l'habitat, qu'elles émanent d'un particulier, de la Communauté de Communes du CLERMONTAIS ou de l'une des collectivités qui la compose.

Monsieur BRUN rappelle les éléments suivants :

- la Communauté de Communes du CLERMONTAIS a élaboré un Programme Local de l'Habitat pour définir les orientations et les actions de cette politique locale de l'habitat, en commun avec la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault,
- le rapport d'activités de l'ADIL pour 2007 sur le Clermontais fait apparaître les résultats suivants :

210 personnes ont consulté l'Adil en 2007

TYPE DE CONSULTATIONS	Nombre de consultations 2006	%	Nombre de consultations 2007	%	N/N-1
Tel	164	96,47%	156	74,3%	- 4.88%
Visite sur RV	2	1,18%	22	10,5%	1000%
Visite sans RV	4	2,35%	20	9,5%	400%
Courrier Internet	0	0	12	5,7%	
Total	170	100%	210	100%	23,53%

CONSULTATIONS PAR COMMUNES

NOM COMMUNES	Effectif	%
ASPIRAN	16	7,62%
BRIGNAC	6	2,86%
CABRIERES	5	2,38%
CANET	23	10,95%
CELLES	1	0,48%
CEYRAS	3	1,43%
CLERMONT-L'HERAULT	98	46,67%
FONTES	8	3,81%
LACOSTE	2	0,95%
LIEURAN CABRIERES	2	0,95%
MERIFONS	1	0,48%
NEBIAN	8	3,81%
OCTON	7	3,33%
PAULHAN	21	10%
PERET	4	1,90%
SAINT-FELIX-DE-LODEZ	2	0,95%
SALASC	1	0,48%
USCLAS-D'HERAULT	1	0,48%
VILLENEUVETTE	1	0,48%
Total	210	100,00%

STATUT DES CONSULTANTS

STATUT	Effectif	%
Locataire privé	142	67,62%
Locataire HLM	2	0,95%
Propriétaire occupant	20	9,52%
Gratuit	2	0,95%
Bailleur	41	19,52%
Autres	3	1,43%
Total	210	100%

TYPE DE CONSULTATIONS

Type	Nombre de consultations	%
Financières	5	2,38%
Juridiques	205	97,62%
Total	210	100%

THEME DES CONSULTATIONS

Thème des consultations	Effectif	%
Rapports locatifs	164	78,10%
Financement accession	3	1,43%
Accession questions juridiques	9	4,29%
Amélioration de l'habitat	3	1,43%
Fiscalité	6	2,86%
Copropriété	4	1,90%
Urbanisme	5	2,38%
Voisinage	7	3,33%
Informations locales	1	0,48%
Conseil technique	3	1,43%
Autres	5	2,38%
Total	210	100%

Monsieur BRUN ajoute que la cotisation annuelle est fixée pour 2008, à 0,10 € par habitant,

Il indique que la Commission Prospective territoriale réunie le 18 juin 2008 a rendu un avis favorable sur le projet de convention présenté par l'ADIL.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention avec L'Agence Départementale de l'Hérault pour l'Information sur le Logement(ADIL) pour l'année 2008 telle que présentée et jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA